

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: 9621962 Canada Inc.

File N°: D02-02-19-0059

Applicant: Timothy Beed

Date Submitted: May 21, 2019

Applicant Address: Nick Sutherland

Comments due date: July 22, 2019

Applicant E-mail: sutherland@fotenn.com

Development Review Planner: Kelby Lodoen
Unseth

Applicant Phone Number: 613-730-5709 x 227

Ward Number - Name: 16 - River

Ward Councillor: Riley Brockington - River/ Rivière

Site Location

1110 Fisher Avenue

Applicant's Proposal

A Zoning By-Law Amendment application has been submitted to permit a mid-rise (9-storey) apartment building. The building is proposed to contain 62 residential units, and 3 levels underground parking with 65 parking spaces.

Proposal Details

The subject property is currently vacant, located on the west side of Fisher Avenue, approximately 60 metres south of Trent Street. The property is approximately 1,536 square metres, with 32 metres of frontage along Fisher Avenue. To the south of the property is Turnbull school, two 22-storey residential towers, and one 9-storey residential building. To the west and north of the site is low-rise residential, predominantly single detached and semi-detached residences. Running along the east side of the property is Fisher Avenue, and beyond that is the Central Experimental Farm.

The Zoning By-Law Amendment is to change the current zoning designation from Residential Third Density Zone, Subzone A, Exception 2229 (R3A [2229]) to Residential Fifth Density Zone, Subzone B, Maximum height 32 metres (R5B H32), which would permit a mid-rise apartment building with a maximum height of 32 metres. A mid-rise apartment dwelling is defined as a 5-9 storey dwelling structure. The building concept includes 62 residential units, and 3 levels of underground parking with 65 parking spaces.

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the application will be considered by the City's Planning Committee, is September 26, 2019.

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed Zoning By-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-19-0059 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Kelby Lodoen Unseth, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 12852
Fax: 613-580-2576
Kelby.LodoenUnseth@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Propriétaire : 9621962 Canada Inc.

N° de dossier : D02-02-19-0059

Requérant : Timothy Beed

Date de soumission : 21 mai 2019

Adresse du requérant : Nick Sutherland

Date limite des commentaires : 22 juillet 2019

Courriel du requérant : sutherland@fotenn.com

Urbaniste responsable des projets
d'aménagement : Mélanie Gervais

N° de tél. du requérant : 613-730-5709, poste 227

Quartier : 16 – River/Rivière

Conseiller du quartier :
Riley Brockington - River/ Rivière

Emplacement

1110, avenue Fisher

Proposition du requérant

Une demande de modification au Règlement de zonage a été soumise afin de permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 9 étages de hauteur moyenne. Il est proposé que l'immeuble contienne 62 appartements et un stationnement souterrain sur 3 niveaux offrant 65 places de stationnement.

Détails de la proposition

La propriété en question est actuellement vacante, située du côté ouest de l'avenue Fisher, à environ 60 mètres au sud de la rue Trent. Elle a une superficie d'environ 1 536 mètres carrés, et 32 mètres de façade le long de l'avenue Fisher. Au sud de la propriété se trouvent l'école Turnbull, deux tours d'habitation de 22 étages et un immeuble résidentiel de 9 étages. À l'ouest et au nord se trouvent des bâtiments résidentiels de faible hauteur, principalement des maisons individuelles isolées et jumelées. Le long du côté est de la propriété passe l'avenue Fisher et, au-delà s'étend la Ferme expérimentale centrale.

La modification au Règlement de zonage vise à changer la désignation de zonage actuelle de Zone résidentielle de densité 3, sous-zone A, exception 2229 (R3A[2229]) à Zone résidentielle de densité 5, sous-zone B, hauteur maximale 32 mètres (R5B H32), ce qui permettrait un immeuble d'appartements de hauteur moyenne d'au maximum 32 mètres. Un immeuble d'appartements de hauteur moyenne est défini comme une construction résidentielle de 5 à 9 étages. Le bâtiment est conçu de manière à comprendre 62 appartements et 65 places de stationnement sur 3 niveaux dans un garage souterrain.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La date à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 26 septembre 2019.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le n° de dossier D02-02-19-0059 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Mélanie Gervais, urbaniste responsable des projets d'aménagement

Planification, Infrastructure et Développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

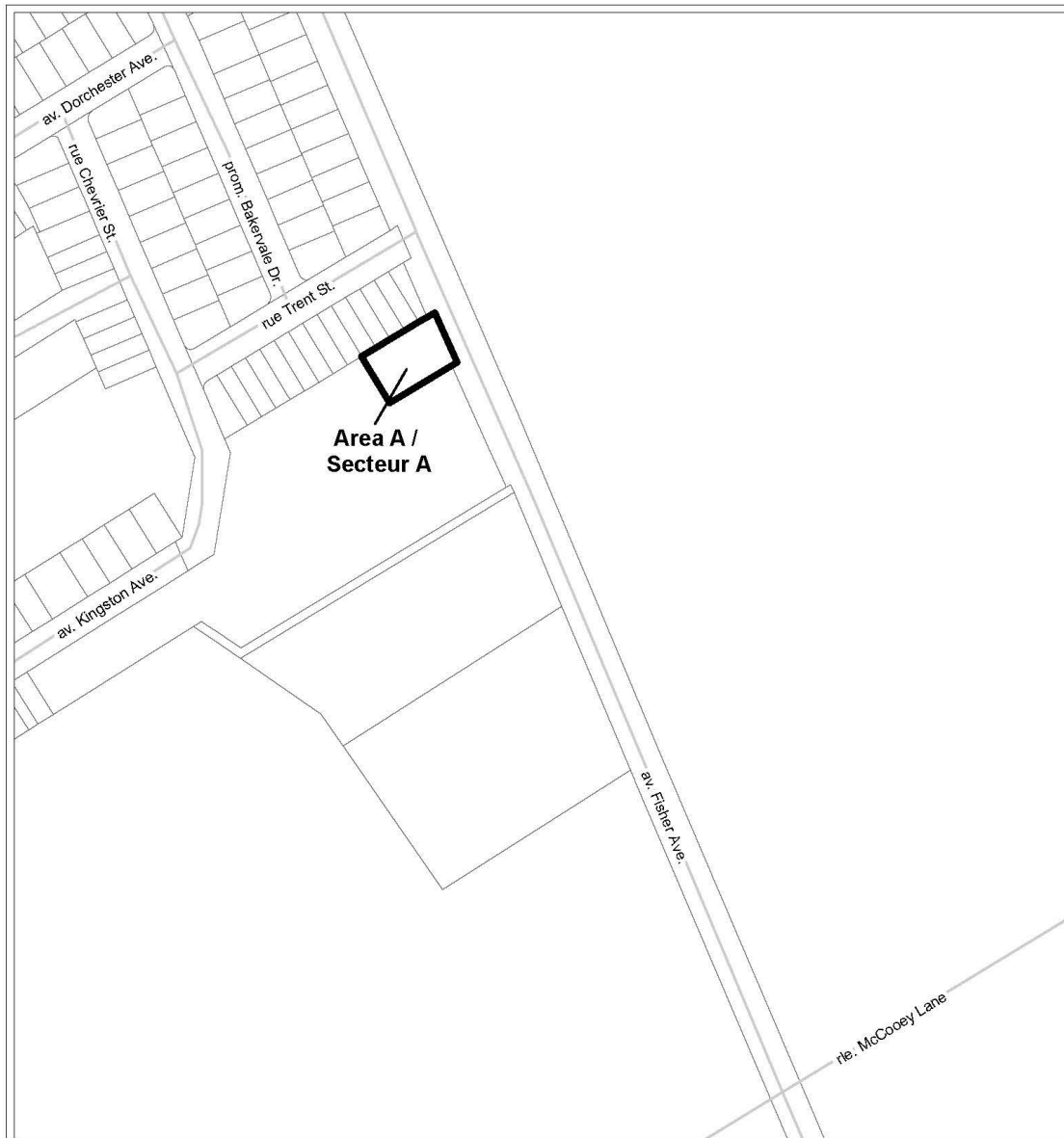
Ottawa (Ontario) K1P 1J1

Tél. : 613-580-2424, poste 24025

Télécopieur : 613-580-2576

Melanie.Gervais@ottawa.ca

Location Map/ Carte de l'emplacement



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-19-0059	19-0626-D	1110 av. Fisher Ave	
I:\CO\2019\Zoning\Fisher_1110		Area A to be rezoned from R3A [2229] to R5B H32[XXXX] Le zonage du secteur A sera modifié de R3A [2229] à R5B H32[XXXX]	
©Parcel data is owned by Teranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY			
©Les données de parcelles appartient à Teranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE			
REVISION / RÉVISION - 2019 / 06 / 11			

Street-level View/ Vue au niveau de la rue

